



Attestation de conformité

Valable du 01/01/2023 au 01/03/2024

Le comité de marque de Bio Cohérence, après examen de l'engagement de conformité, confirme que l'organisation de producteurs :

SCA Norabio
Zone de la Houssoye, Rue Albert Calmette
59280 Bois-Grenier

respecte les exigences du cahier des charges de Bio Cohérence.

Elle est donc autorisée à communiquer en tant qu'organisation économique de producteurs labellisée Bio Cohérence et à utiliser la marque Bio Cohérence pour les produits biologiques listés ci-dessous :

Productions végétales issues de fermes labellisées Bio Cohérence

- Fruits frais issus de fermes labellisées Bio Cohérence
- Légumes frais (dont pomme de terre) issus de fermes labellisées Bio Cohérence

Fait à Castanet-Tolosan, le 26/10/2023

Pour le comité de marque,
Aline Cassan
Animatrice-Coordnatrice